



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 296

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160591

**Direction en charge :** Système d'information

**Objet :** Fourniture accès internet, liaisons intersites et services associés pour les services de la Ville de Saint Etienne, le C.C.A.S. et Saint Etienne Métropole - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint Etienne, le C.C.A.S. et Saint Etienne Métropole - Mode de dévolution - Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2016

**Compte rendu affiché le :** 05/07/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

**Absents :**

**Politique :** *Le numérique nous facilite la vie*

Délibération n° : 296

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160591

**Direction en charge :** Système d'information

**Objet :** Fourniture accès internet, liaisons intersites et services associés pour les services de la Ville de Saint Etienne, le C.C.A.S. et Saint Etienne Métropole - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint Etienne, le C.C.A.S. et Saint Etienne Métropole - Mode de dévolution - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Actuellement, 4 marchés sont en cours à la ville de Saint Etienne pour couvrir les prestations d'internet :

- les marchés "fourniture d'accès internet primaire (2012-423)" et "fourniture d'accès internet distribué (2012-424)" arriveront à expiration au 31 décembre 2016
- les marchés "fourniture d'accès internet sites distants (2014-389)" et "fourniture d'accès internet secondaire (2015-003)" devraient se terminer le 31 décembre 2017.

Le marché "fourniture d'accès internet sites distants (2014-389)" ne sera pas reconduit pour sa dernière année afin de pouvoir intégrer le C.C.A.S.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de couvrir les besoins en fourniture d'accès internet, liaisons intersites et services associés, une nouvelle consultation va être lancée.

La Ville de Saint-Etienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Etienne Métropole ayant des besoins identiques, il a été décidé d'un commun accord d'établir un groupement de commandes entre ces trois entités conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Ce groupement a pour objectif de globaliser et rationaliser l'achat de ces prestations.

La consultation sera décomposée en trois lots :

- lot 1 : accès internet primaire, liaisons intersites MPLS et services associés
- lot 2 : accès internet distribué et services associés
- lot 3 : accès internet sites distants

Le groupement de commandes concernera :

- tous les lots pour la Ville de Saint Etienne et Saint Etienne Métropole
- les lots 1 et 3 pour le CCAS.

□ **Contenu :**

1 - Le groupement de commande

La ville de Saint Etienne est désignée membre coordonnateur du groupement de commandes, chargée à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations de procédures de marchés publics faisant l'objet du groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Elle sera réunie de façon informelle et émettra un avis conformément aux procédures internes de la Ville de Saint Etienne, coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement de commandes s'engage à signer et notifier les marchés avec les fournisseurs sélectionnés et s'assurera ensuite de leur bonne exécution.

2 - La consultation

Les prestations feront l'objet pour chaque lot d'un accord cadre à bons de commande qui sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum tel que défini dans le tableau ci-dessous.

Le montant maximum global pour l'ensemble des lots sera de 170 000 €HT.

Les contrats seront conclus en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 après passation d'une procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret précité.

Le montant maximum annuel HT des accords-cadres par entité et par lot se définit comme suit :

N° du lot	Ville de Saint Etienne	C.C.A.S.	Saint Etienne Métropole
1	25 000 €	13 000 €	45 000 €
2	16 000 €	//////////////////// /////	35 000 €
3	17 000 €	4 000 €	15 000 €
Maximum HT par entité	58 000 €	17 000 €	95 000 €

Chaque marché est conclu pour une durée ferme allant du 1er janvier 2017 (ou de sa date de notification si postérieure) au 31 décembre 2017.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :  
Sans mini et maxi de 69 600 € tous lots confondus

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	69 600 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- adopter le principe du groupement de commande entre la Ville de Saint-Etienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Etienne Métropole pour la fourniture accès internet, liaisons intersites et services associés pour les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Etienne Métropole.
- approuver la convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Etienne, le Centre Communal d'Action Sociale et Saint-Etienne Métropole,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Exercice 2017 - Chapitre 011 article 6262 (sous réserve du vote des crédits)
<b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, Le Conseiller Municipal Délégué,</b>
	<b>Jean-Noël CORNUT</b>